

Rapport moral du Comede

Année 2023

L'année 2023 a marqué un tournant dans l'histoire française et européenne des politiques de l'immigration. Alors même que cette question n'était pas au cœur des préoccupations des Français et des Européens – elle se situait souvent loin derrière les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, et même de sécurité internationale – elle a été mise en avant, à l'occasion, en France, de la discussion de la loi sur l'immigration qui, pendant une année a permis aux surenchères restrictives et répressives de s'exprimer largement, saturant l'espace public, et au sein de l'Union, de la préparation du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui avait déjà permis depuis plusieurs années aux gouvernements les plus nationalistes et populistes de faire valoir leurs exigences, dans une période où les partis d'extrême droite gagnaient du terrain et même participaient au pouvoir dans un nombre croissant de pays, jusqu'en Scandinavie, jusqu'alors relativement épargnée par la vague xénophobe.

Le résultat a été, en France, le vote d'une législation écrite par les Républicains, célébrée par le Rassemblement national, votée par la Majorité présidentielle, qualifiée par la Ligue des droits de l'homme de loi de la honte et reconnue par le chef de l'État comme inconstitutionnelle. Cette loi ouvre en effet la voie à la suppression du droit du sol, à l'adoption de la préférence nationale dans de nombreux domaines, à la multiplication des obligations de quitter le territoire pour faciliter les expulsions, et plus généralement à une précarisation juridique et sociale des étrangers non seulement en situation irrégulière, mais également demandeurs d'asile et même disposant d'un titre de séjour. Un point particulièrement sensible était la disparition de l'Aide médicale de l'État, depuis longtemps souhaitée par la droite et évoquée par le gouvernement avant d'être repoussée à un prochain texte législatif. Que le Conseil constitutionnel ait été supposé rejeter un certain nombre des mesures inscrites dans la loi n'empêche pas que ce qui pouvait sembler jusqu'alors immoral ou simplement impossible ait été acté par la représentation nationale, et donc rendu acceptable dans l'opinion et réalisable dans le futur.

Quant au Pacte européen, tel qu'il s'est dessiné au terme de longues et opaques négociations, il poursuit le durcissement des conditions des personnes exilées, avec notamment

la multiplication de hot spots aux frontières permettant des examens hâtifs de la légalité de leur présence et l'externalisation du contrôle des déplacements en Afrique et au Moyen-Orient, deux éléments qui auront de graves conséquences notamment sur les conditions d'accès à l'asile. Il faut rappeler que l'urgence alléguée de la finalisation du document avait été justifiée par l'annonce de Frontex que l'année précédente 330 000 entrées irrégulières avaient été comptabilisées, sans que soit indiqué que, compte tenu de la géographie de l'Union, les personnes exilées doivent en traverser plusieurs frontières et donc se voient enregistrées plusieurs fois, et sans que soit énoncé le fait que même si ce chiffre avait été exact, il représentait 0,07% de la population européenne. Mais la désinformation, reproduite par beaucoup de médias, est partie intégrante de la normalisation de la xénophobie des États.

Dans ce contexte, les morts aux frontières se sont multipliées. En Méditerranée, le Missing Migrants Project a dénombré 3 155 décès, chiffre le plus élevé depuis 2016, mais encore sous-estimé. Dans l'Atlantique, sur la route des Canaries, Caminando Fronteras a compté 6 007 disparus, soit le double de l'année précédente. Le naufrage le plus tragique a été celui de l'Adriana, bateau de pêche surchargé, qui a coulé au large de la Grèce, probablement à cause des manœuvres des garde-côtes qui, au lieu d'apporter des secours, ont essayé d'éloigner le bateau en perdition de leurs eaux territoriales, causant la mort d'environ 600 personnes. Mais les morts surviennent aussi dans le Sahara du fait des politiques des États de la région encouragées et financées par l'Union européenne. Et elles se produisent encore aux frontières des pays de l'Union, lors de l'entrée en Grèce ou en Croatie, et aussi aux portes de la France dans les Alpes et dans les Pyrénées, en lien avec la militarisation. La responsabilité, directe et indirecte, de la France et de l'Europe, dans la mort de milliers de personnes sur la route de l'exil chaque année est donc aussi grave qu'elle est occultée par le pouvoir et méconnue du public.

Les données françaises de l'asile apportent une note un peu moins négative puisque, dans un contexte d'augmentation des demandes de 8,6% par rapport à l'année précédente, soit un total 142 000, le taux de protection s'est élevé à 33%, en hausse de 4%. Mais dans le même temps, le nombre des obligations de quitter le territoire ont progressé, de même que les éloignements forcés qui situent la France au deuxième rang européen.

*

Dans ce contexte sombre, la solidarité s'avère cruciale et le rôle d'associations comme le Comede est particulièrement important, probablement vital, même, pour certaines personnes exilées. L'activité de l'association s'est développée en 2023, comme le montre le rapport d'activité. Les nombres d'actes, plus de 23 000, et de personnes en ayant bénéficié, près de 10 000, sont en augmentation, et même atteignent le plus haut niveau de l'histoire du Comede. Il s'agit bien sûr des activités médicale et psychologique mais aussi sociale et juridique. Il faut souligner le dynamisme des dispositifs ouverts au fil des années à Saint-Étienne, Marseille et Cayenne, qui connaissent une forte progression de leurs consultations. Mais Bicêtre et Championnet ne sont pas en reste, ce qui est remarquable au regard des problèmes d'infrastructure et de déménagement auxquels il a fallu faire face. Il faut également relever l'implication croissante dans l'enseignement, la formation et les publications, qui représente une contribution essentielle à l'espace des actions en faveur des personnes exilées.

Les collaborations avec de nombreux partenaires dans le cadre de collectifs, d'actions judiciaires communes et de prises de position publiques sont une pièce importante de la nécessaire résistance aux politiques toujours plus restrictives et répressives du gouvernement. Elles se manifestent notamment par la contribution du Comede à l'ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers, à la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, à l'OEE, Observatoire de l'enfermement des étrangers, à l'Anafé, Association nationale aux frontières pour les étrangers, et à l'Adfem, Action pour les droits des femmes exilées et migrantes. Il bénéficie du travail de la direction, d'administrateurs, de salariés et de bénévoles. En 2023, trois opérations auront été très significatives : l'action en faveur des mineurs non accompagnés, qui représentent une population singulièrement vulnérable ; la mobilisation du Revers de la médaille, qui dévoile la part cachée et inavouable de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques ; enfin, la participation à la Grande maraude organisée à la frontière alpine entre l'Italie et la France, aux côtés notamment de l'association Tous Migrants, de Briançon.

Au nom du Conseil d'administration, je souhaite, en ces temps difficiles, dire combien nous apprécions le dévouement et la compétence de la centaine de celles et ceux qui font vivre

le Comede : agents d'accueil, personnel administratif, répondants téléphoniques, assistants sociaux, juristes, communicante, infirmières, psychologues, médecins, qui, salariés ou bénévoles, toutes et tous œuvrent à la réalisation des droits des personnes exilées. Et j'exprime, une fois encore, notre gratitude à l'équipe de direction qui permet à l'association de continuer à se développer dans un climat de relations collégiales, un souci de rigueur professionnel et un sens profond de l'engagement.

Didier Fassin, président, 29 juin 2024